

COMMUNE DE LOUVRES
CONSEIL MUNICIPAL.
COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU VENDREDI 22 FEVRIER 2008

L'an deux mille huit, le vingt deux février à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Guy MESSAGER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents :

M. Guy MESSAGER, Maire, Mme Renée DANILO, M. Dominique PONSART, M. Jean-Pierre FARNAULT, Mme Patricia HAUPAS, M. Guy HERVE, M. Eddy THOREAU, Mme Monique FIEFFE, Adjoints.
Mme Nathalie CAILLARD, Mme Véronique HERAUD, M. Jean-Claude POTIN, Mme Aline BLEAS, M. Jean-Claude LECOINTE, Mme Françoise EMERY-MIET, M. Alain CLAUDE, Mme Corinne NEUET, M. Alphonse DAGNET, Mme Magali JOUBERT, Mme Samira SAOULI, Mme Brigitte BOSSU, M. Michel WAGNEZ, Mme Francine LATERRADE, Mme Nathalie CARRIER.

Absents excusés et représentés :

Mme Murielle LHOMME (procuration à M. Guy MESSAGER), Mme Nathalie PRIEUR (procuration à Mme Renée DANILO), M. Laurent RIZET (procuration à M. Eddy THOREAU), Mme Sophie BLONDIAU (procuration à M. Guy HERVE).

Absents excusés

M. Frédéric NAVAS, M. Stéphane TROGOFF.

Mme Corinne NEUET a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une question orale à laquelle il répondra en fin de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, **à l'unanimité des suffrages,**

1 COMPTE ADMINISTRATIF 2007 (VILLE ET ASSAINISSEMENT)

1.1 - Compte Administratif 2007 : Commune

Mme Renée DANILO et M. Jean-Pierre FARNAULT, Maires-Adjoints chargés des finances communales présentent le compte administratif - ville, conformément à la comptabilité M 14.

Le Conseil Municipal après présentation du Budget Primitif et de la décision modificative de l'exercice considéré,

Statuant sur les résultats du Compte Administratif 2007,

Sous la présidence de Mme Renée DANILO, Maire-Adjoint, M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

DECIDE :

→ **d'approuver** le Compte Administratif 2007 de la commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement	9.425.627,58 €	9.935.957,76 €	+ 510.330,18 €
Solde de fonctionnement reporté		427.651,68 €	+ 427.651,68 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	9.425.627,58 €	10.363.609,44 €	+ 937.981,86 €
Section d'Investissement	2.979.114,11 €	2.765.613,59 €	- 213.500,52 €
Solde d'investissement reporté		223.579,24 €	+ 223.579,24 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT	2.979.114,11 €	2.989.192,83 €	+ 10.078,72 €
Résultats de clôture 2007	12.404.741,69 €	13.352.802,27 €	+ 948.060,58 €
Restes à réaliser (investissement) 2007	1.136.886,54 €	752.758,97 €	- 384.127,57 €
Résultat de clôture avec R.A.R.	13.541.628,23 €	14.105.561,24 €	+ 563.933,01 €

1.2 - Compte Administratif 2007: Assainissement

Mme Renée DANILO et M. Jean-Pierre FARNAULT, Maires-Adjoints chargés des finances communales présentent le compte administratif du budget assainissement, conformément à la comptabilité M 49.

Statuant sur les résultats du Compte Administratif 2007,

Sous la présidence de Mme Renée DANILO, Maire-Adjoint, M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

DECIDE :

→ **d'approuver** le Compte Administratif 2007 du service Assainissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section d'exploitation	38.323,15 €	112.094,89 €	+ 73.771,74 €
Solde d'exploitation reporté		37.428,08 €	+ 37.428,08 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	38.323,15 €	149.522,97 €	+111.199,82 €
Section d'Investissement	703.601,09 €	737.406,00 €	+ 33.804,91 €
Solde d'investissement reporté	211.846,12 €		- 211.846,12 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT	915.447,21 €	737.406,00 €	- 178.041,21 €
Résultats de clôture 2007	953.770,36 €	886.928,97 €	- 66.841,39 €
Restes à réaliser (investissement) 2007	125.926,84 €	207.456,85 €	+ 81.530,01 €
Résultat de clôture avec R.A.R.	1.079.697,20 €	1.094.385,82 €	+ 14.688,62 €

2 AFFECTATION DES RESULTATS 2007 (VILLE ET ASSAINISSEMENT)

Compte Administratif ville - Affectation des résultats 2007 conformément à la comptabilité M 14.

Mme Renée DANILO et M. Jean-Pierre FARNAULT, Maires-Adjointes chargés des finances communales présentent l'affectation des résultats 2007 - ville, conformément à la comptabilité M 14.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

DECIDE :

→ **d'affecter** une partie du résultat de la section de fonctionnement de 937.981,86 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des « restes à réaliser », soit 374.048,85 € inscrits à l'article budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,

→ **de reporter** le solde déduction faite de cette affectation, soit 563.933,01 € inscrits à la ligne budgétaire codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Compte Administratif assainissement - Affectation des résultats 2007 conformément à la comptabilité M 49.

Mme Renée DANILO et M. Jean-Pierre FARNAULT, Maires-Adjointes chargés des finances communales présentent l'affectation des résultats du budget assainissement, conformément à la comptabilité M 49.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

DECIDE :

→ **d'affecter** une partie du résultat de la section d'exploitation de 111.199,82 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des « restes à réaliser », soit 96.511,20 € inscrits à l'article budgétaire 1068 « autres réserves »,

→ **de reporter** le solde déduction faite de cette affectation, soit 14.688,62 € inscrits à la ligne budgétaire codifiée 002 « résultat d'exploitation reporté ».

→ **de reporter** le solde déficitaire d'investissement de 178.041,21 € diminués du montant des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) 2007 pour 382,05 € (*conséquence de la réforme de l'instruction comptable M49 au 1^{er} janvier 2008*) soit 178.423,26 € inscrits à la ligne budgétaire codifiée 001 « déficit d'investissement reporté ».

3 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 DU RECEVEUR (VILLE ET ASSAINISSEMENT)

Rapporteurs : Renée DANILO et Jean-Pierre FARNAULT

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2007 (ville et assainissement).

Après s'être assuré que M. le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de toutes les recettes émises et celui de tous les mandats de paiement effectués et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

→ **déclare** que les comptes de gestion de la commune et du budget annexe « assainissement » dressés pour l'exercice 2007 par Monsieur le Trésorier Principal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, **n'appellent ni observations ni réserves de sa part.**

4 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2008

Mme Renée DANILO et M. Jean-Pierre FARNAULT, Maires-Adjoints, exposent :

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition 2008 au niveau de 2007.

NATURE DES TAXES	BASES	RAPPEL DES TAUX 2007	NOUVEAUX TAUX 2008	
Taxe d'habitation	N.C.	10,46 %	10,46 %	
Foncier bâti	N.C.	19,53 %	19,53 %	
Foncier non bâti	N.C.	44,80 %	44,80 %	

Il est rappelé que le taux de la taxe professionnelle est voté par le Conseil de la Communauté de Communes Roissy Porte de France. Il était de 10,82 % en 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

→ **adopte** les taux d'imposition 2008.

5 VOTE DU BUDGET 2008 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)

Rapporteurs : *Renée DANILO et Jean-Pierre FARNAULT*

Budget Primitif 2008 de la ville

Mme Renée DANILO et M. Jean-Pierre FARNAULT, Maires-Adjoints chargés des finances communales, présentent le budget primitif de la commune suivant les orientations budgétaires du Conseil Municipal, conformément à la comptabilité M14.

Le **Budget Primitif 2008 de la ville** se présente de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2007 reporté		563.933,01 €
Prévisions 2008	10.136.917,01 €	9.572.984,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	10.136.917,01 €	10.136.917,01
Solde d'investissement 2007 reporté		10.078,72 €
Affectation de l'excédent de fonct. 2007		374.048,85 €
Reports de crédits (R.A.R. 2007)	1.136.886,54 €	752.758,97 €
Prévisions 2008	998.282,58 €	998.282,58 €
TOTAL INVESTISSEMENT	2.135.169,12 €	2.135.169,12 €
TOTAL GENERAL	12.272.086,13 €	12.272.086,13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 23 voix pour, 2 contre et 2 abstentions,**

➔ **adopte** le Budget Primitif 2008 de la commune équilibré en dépenses et en recettes.

Budget Primitif 2008 de l'assainissement

Mme Renée DANILO et M. Jean-Pierre FARNAULT, Maires-Adjoints chargés des finances communales, présentent le budget assainissement suivant les orientations budgétaires du Conseil Municipal, conformément à la comptabilité M49.

Le **Budget Primitif 2008 du service assainissement** se présente de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat d'exploitation 2007 reporté		14.688,62 €
Prévisions 2008	208.502,45 €	193.813,83 €
TOTAL EXPLOITATION	208.502,45 €	208.502,45 €
Solde d'investissement 2007 reporté	178.423,26 €	
Affectation de l'excédent d'exploitation 2007		96.511,20 €
Reports de crédits (R.A.R. 2007)	125.926,84 €	207.456,85 €
Prévisions 2008	224.620,40 €	225.002,45 €
TOTAL INVESTISSEMENT	528.970,50 €	528.970,50 €
TOTAL GENERAL	737.472,95 €	737.472,95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 23 voix pour, 2 contre et 2 abstentions,**

➔ **adopte** le budget primitif 2008 assainissement équilibré en dépenses et en recettes.

6 SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE

Mme Renée DANILO, Maire-Adjoint, explique que par délibération du 23 mars 2007 le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un contrat de ligne de trésorerie pour une durée d'un an avec la Caisse d'Epargne d'un montant de 800.000 €.

Ce contrat arrive à terme le 19 mars 2008.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie afin que la ville puisse pallier à d'éventuels besoins de trésorerie en cours d'année.

Les conditions proposées par la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant maximum : 800.000 €
- Taux applicable : T4M + 0,12%
- Frais de dossier : 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **autorise** M. le Maire à signer le contrat relatif à la ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France Nord, pour une durée d'un an du 20 mars 2008 au 19 mars 2009.

7 FIXATION POUR L'ANNEE 2008 DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Mme Renée DANILO et M. Jean-Pierre FARNAULT exposent :

Pour 2007, le montant de la redevance d'assainissement a été fixé à 0,22 € le m³ d'eau potable pour une consommation totale de 415 000 m³ sur l'ensemble de la commune.

Pour 2008, il est proposé de maintenir le montant de la redevance d'assainissement à 0,22 € le m³ pour une consommation estimée à 410 000 m³ sur l'ensemble de la commune.

En application des instructions de la comptabilité M 49, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **décide de maintenir** le montant de la redevance d'assainissement à 0,22 € par m³ d'eau.

8 LOCATION DE LA SALLE VERTE - REMBOURSEMENT SUITE A ANNULATION

Mme Monique FIEFFE, Maire-Adjoint, expose :

Un contrat de location de la salle verte a été signé le 17 janvier 2008 et annulé le 30 janvier à la suite d'une intervention chirurgicale.

Compte tenu de l'annulation de cette demande de salle pour raisons de santé, il est demandé au Conseil Municipal de procéder au remboursement du montant versé pour la réservation de la salle verte, soit 370 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **décide de rembourser** le montant de 370 euros à cette famille.

9 SIGNATURE DU CONTRAT DE BALAYAGE MECANISE DES VOIRIES PRINCIPALES DE LA COMMUNE

M. Guy HERVE, Maire-Adjoint, expose,

Le contrat de balayage étant arrivé à échéance en fin d'année 2007, il convient de passer un nouveau contrat pour le nettoyage mécanisé des caniveaux des voiries principales de la ville de Louvres.

Conformément au Code des Marchés Publics et aux règles internes de la Commune, une mise en concurrence a été faite par l'envoi de courriers à 3 prestataires différents et publication sur le site Internet de la ville.

La Société SAML (**S**ervice **A**ssistance **M**aintenance **L**ocation) ayant donné pleinement satisfaction en 2007, tant au rapport de la qualité du service rendu, de la disponibilité, que du coût d'intervention, et à l'issue de cette consultation sa proposition étant la mieux disante, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le contrat suivant les conditions générales qui définissent les modalités d'intervention du balayage mécanisé sur la commune et la rémunération du prestataire.

Le coût annuel de la rémunération est de 62 132.24 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **autorise** M. le Maire **à signer** le contrat de balayage mécanisé avec la Société SAML (**S**ervice **A**ssistance **M**aintenance **L**ocation).

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 611-813 du budget primitif 2008.

10 AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE

Mme Renée DANILO, Maire-Adjoint, expose :

Par délibération du 23 mars 2007, le Conseil Municipal avait autorisé M. le Maire à lancer une procédure formalisée sous forme d'appel d'offres ouvert pour un marché à bons de commande, conformément au Code des Marchés Publics concernant l'entretien et la maintenance du réseau d'éclairage public de la ville de Louvres. Les plafonds minimum et maximum de ce marché avaient été fixés à 65 000 € TTC et 170 000 € TTC par an.

Lors de sa séance du 12 décembre 2007, le Conseil Municipal avait autorisé M. le Maire à signer ce marché avec l'Entreprise CITEOS, groupe LESENS Ile de France, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres de la commune.

A la suite d'un référé pré contractuel déposé par l'une des entreprises évincées auprès du Tribunal Administratif de Cergy, la procédure de passation dudit marché a été annulée.

En conséquence un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été publié courant janvier 2008.

La commission d'appel d'offres, après s'être réunie les 8 et 15 février 2008, et en vertu de l'analyse des offres faites par les services entre les réunions, a décidé de retenir l'offre la mieux disante qui est celle de l'Entreprise CITEOS, groupe LESENS Ile de France Cités, 29/31 rue Saint-Denis – 93100 Montreuil et de lui attribuer le marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **autorise** M. le Maire **à signer** avec l'Entreprise CITEOS, groupe LESENS Ile de France, le marché d'entretien des réseaux d'éclairage public de la ville de Louvres et tous les documents annexes.

11 ANNULATION DU MARCHÉ DE RESTAURATION COLLECTIVE ET SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ AVENANCE ENSEIGNEMENT

Mme Patricia HAUPAS, Maire Adjoint, rappelle que par délibération en date du 12 décembre 2007, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur Le Maire à signer le marché de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration collective que la Commission d'appel d'offres avait attribué à la société AVENANCE ENSEIGNEMENT le 3 décembre 2007 pour une durée de trois ans.

Le marché avait été ensuite transmis à la Sous Préfecture de Sarcelles au titre du contrôle de légalité. Dans le cadre de ce contrôle, il est apparu que l'annonce d'appel public à concurrence n'avait pas été publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) comme l'article 40 du Code des Marchés Publics le dispose pour les marchés de fournitures et de services des collectivités d'un montant supérieur ou égal à 210 000 euros, ce qui entache le marché d'illégalité.

A la demande de Monsieur le Sous Préfet, il est proposé au Conseil Municipal d'annuler le marché de restauration notifié à l'entreprise AVENANCE ENSEIGNEMENT le 28 décembre 2007.

Une procédure d'appel d'offres sera relancée dans les prochains jours, en vue de la passation d'un nouveau marché, mais les prestations assurées depuis le 2 janvier 2008 devront continuer à l'être jusqu'à la notification du nouveau marché. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal, en vertu de l'article 2044 du Code Civil, d'établir un protocole transactionnel entre la commune de Louvres et l'entreprise AVENANCE ENSEIGNEMENT ayant pour objet d'autoriser les paiements dus à la société au titre du service fait d'une part, et de prolonger la fourniture de repas jusqu'à la notification du nouveau marché à l'attributaire et d'autoriser les paiements correspondants à cette prolongation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** ces propositions,

→ **décide d'annuler** le marché en cours (effectif à compter du 1er janvier 2008) de fourniture de repas pour la restauration collective en liaison froide,

→ **autorise** M. le Maire à **signer** un protocole transactionnel avec la société AVENANCE ENSEIGNEMENT en vue d'autoriser les paiements dus au titre du service fait, de prolonger la fourniture des repas jusqu'à la notification du marché à l'attributaire et d'effectuer les paiements correspondants.

12 SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION D'EXPLOITATION DES DROITS DU SPECTACLE SEA GIRLS

Mme Monique FIEFFE, Maire-Adjoint, expose :

Dans le cadre de la programmation 2008 de l'Espace Culturel Bernard Dague, la Commission culturelle a prévu la représentation du spectacle « SEA GIRLS » le samedi 29 mars 2008 à 20 h 30.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de cession de ce spectacle avec la société SAS ATALOU.

Le montant de la prestation est de 6 350 euros HT, soit 6 699,25 euros TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6042 – 413 du budget général de la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** cette proposition,

→ **autorise** M. le Maire à **signer** le contrat de cession pré cité avec la société SAS ATALOU.

13 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC L'IFAC 95 POUR UNE FORMATION BAFA

M. Eddy THOREAU, Maire-Adjoint, expose,

La ville de Louvres en partenariat avec l'IFAC 95 (Institut de Formation d'Animation et de Conseil) organise un stage de formation générale du B.A.F.A., en externat, du 27 avril au 4 mai 2008 destiné à 20 jeunes de la commune.

Le coût de la formation pour 20 stagiaires est de 4 465 euros hors frais de restauration.

Pour définir les modalités de cette formation, il est nécessaire de signer une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **autorise** M. le Maire à **signer** la convention de stage avec l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC 95).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, article 422-6184.

14 FIXATION D'UN TARIF POUR LES FORMATIONS BAFA

M. Eddy THOREAU, Maire Adjoint, expose :

La ville de Louvres organise, en partenariat avec l'IFAC, un stage de formation générale au BAFA du 27 avril au 4 mai 2008 destiné prioritairement à 20 jeunes de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal de demander aux stagiaires une participation financière comme suit :

- Animateurs Maison de l'Enfance :100 euros
- Lupariens âgés de 17 ans :115 euros
- Lupariens âgés de plus de 18 ans :210 euros
- Extérieurs Louvres :390 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** cette proposition,

→ **adopte** les tarifs pour la formation générale au BAFA comme suit :

- Animateurs Maison de l'Enfance :100 euros
- Lupariens âgés de 17 ans :115 euros
- Lupariens âgés de plus de 18 ans :210 euros
- Extérieurs Louvres :390 euros

15 SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF DU VAL D'OISE

Mme Patricia HAUPAS, Maire Adjoint, rappelle qu'à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, le Conseil Municipal avait le 21 septembre 2007, donné un accord de principe pour la signature du contrat enfance jeunesse en cours d'élaboration dans les services de cet organisme.

Ce nouveau contrat unique qui regroupe à la fois le contrat enfance et le contrat temps libre, est un contrat d'objectifs et de co financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

L'ensemble des actions est consigné dans un programme détaillé par action de schéma de développement figurant en annexe 3 de la convention.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement qui définit les modalités du partenariat entre la CAF du Val d'Oise et la ville de Louvres.

La convention est conclue pour 4 ans à compter du 1er janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2010. Le contrat prend son plein effet lorsque l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à la signature du contrat aura été fourni et validé par la CAF.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** cette proposition,

→ **autorise** M. le Maire, **à signer** la convention avec la CAF du Val d'Oise.

16 PERSONNEL COMMUNAL :

I. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

II. CREATION D'UN POSTE DESTINE A EMBAUCHER UN AGENT EN CAE (CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI) AU SEIN DU SERVICE JEUNESSE

III. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR OBTENIR LE DIPLOME D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Rapporteur : *Renée DANILO*

I. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1 - Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (17H30 mn par semaine) – Assistant comptable :

Suite à la demande de mise en disponibilité d'un fonctionnaire territorial, titulaire du grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, il y a lieu de prévoir son remplacement notamment en comptabilité où un poste à mi-temps est nécessaire. Il est précisé que les autres missions de l'agent ont été réparties dans un autre service.

Après avis favorable, à l'unanimité, du **Comité Technique Paritaire** du 8 février 2008, Il est proposé au Conseil Municipal, à compter du 1^{er} Mars 2008, de procéder aux écritures suivantes au tableau des effectifs :

- **ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial de seconde classe à temps non complet (17H30 mn) par semaine.** Il est précisé que l'on pourra avoir recours au recrutement d'un agent contractuel.

2 - Création d'un poste de rédacteur territorial en vue du recrutement d'un gestionnaire carrières et paies :

A l'occasion du prochain départ à la retraite d'un agent titulaire du grade de rédacteur principal et du recrutement de son successeur, il vous est proposé de créer un poste de rédacteur à temps complet au tableau des effectifs à compter du 2 mai 2008.

Le poste de rédacteur principal sera fermé ultérieurement.

Une période de collaboration est donc prévue entre les 2 agents pour permettre un minimum de formation interne sur les particularités de la Ville de Louvres (régime indemnitaire, assistantes maternelles etc.).

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après avis favorable à l'unanimité du **Comité Technique Paritaire** du 8 février 2008 de procéder aux écritures suivantes au tableau des effectifs à effet du 2 Mai 2008 :

- **création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet** dans le cadre d'un recrutement en cours

3- Réorganisation du service Technique/Urbanisme : création de postes d'adjoint administratif territorial de 2ème classe et d'adjoint administratif territorial de 1ère classe, à temps complet

Dans le cadre de la réorganisation des services techniques et urbanisme, et après refonte des profils de poste des agents du service, il ressort que la présence d'un agent de catégorie A, responsable de l'urbanisme, de l'action foncière et de l'aménagement ne s'impose plus.

Après avis favorable, à l'unanimité, du **Comité Technique Paritaire** du 8 février 2008, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à procéder aux modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 14 Mai 2008 :

- **suppression d'un poste d'attaché territorial** à temps complet
- **création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2ème classe** à temps complet qui se verra confier le secrétariat du service Technique
- **création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe** à temps complet (dans le cas où le candidat retenu sera titulaire de ce grade)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **autorise** les modifications suivantes au tableau des effectifs :

A compter du 1^{er} mars 2008 :

- ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial de seconde classe à temps non complet (17H30 mn) par semaine. Il est précisé que le recrutement d'un agent contractuel pourra s'opérer.

A compter du 2 mai 2008 :

- création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet dans le cadre d'un recrutement en cours

A compter du 14 mai 2008 :

- suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2ème classe à temps complet qui se verra confier le secrétariat du service Technique
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à temps complet (dans le cas où le candidat retenu sera titulaire de ce grade)

→ **précise** que les dépenses sont inscrites au chapitre 012 du BP 2008.

II. CREATION D'UN POSTE DESTINE A EMBAUCHER UN AGENT EN CAE (CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI) AU SEIN DU SERVICE JEUNESSE

Mme Renée DANILO, Maire-Adjoint, expose :

Le service jeunesse souhaite varier les activités proposées aux jeunes dans différents quartiers de la Ville. Pour recruter un animateur, il est envisagé de recourir au **Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi** qui permet à un public en difficulté de trouver un accès durable à un emploi.

La prescription du CAE est placée sous l'autorité de l'ANPE qui vérifie l'éligibilité du candidat au poste, suivant des critères définis par le Préfet de Région.

Le contrat de travail est un contrat de droit privé, subventionné par l'Etat au maximum à hauteur de 95% du taux horaire brut du SMIC. Cette aide est versée mensuellement par le CNASEA. La durée du contrat de travail est de 6 mois renouvelables une fois dans la limite de 24 mois.

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'ANPE, à verser le salaire et à percevoir l'aide de l'Etat, étant précisé que le remboursement n'interviendra qu'à hauteur de 24 Heures par semaine.

Après avis favorable, du **Comité Technique Paritaire** du 8 février 2008, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages**,

→ **autorise** M. le Maire **à signer** la convention avec l'ANPE, à verser le salaire et à percevoir l'aide de l'Etat, étant précisé que le remboursement n'interviendra qu'à hauteur de 24 heures par semaine.

III. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR OBTENIR LE DIPLOME D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Madame Renée DANILO, Maire-Adjoint, expose :

Le Comité Technique Paritaire réuni le 8 Février 2008 a rendu, à l'unanimité, un avis favorable sur le recrutement d'une apprentie dans le cadre de la préparation au diplôme d'éducateur de jeunes enfants à compter de la rentrée 2008, pendant 3 ans.

Les frais de formation sont payables à l'organisme de formation et s'élèvent à **15.750 € au total (3 ans)**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le CFA ADAPSS, étant entendu que les crédits de formation seront inscrits au compte 6184 du budget de l'exercice 2008 et que les crédits correspondants aux salaires et charges sont également prévus au compte 6417 du BP 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages**,

→ **autorise** M. le Maire **à signer** la convention de formation avec le centre de CFA ADAPSS concernant l'embauche d'un jeune en contrat d'apprentissage pour obtenir le diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et à lancer les différentes démarches nécessaires à l'embauche de l'apprentie (obtention de l'agrément du tuteur, signature du contrat de travail...).

**QUESTION ORALE de Mme Brigitte BOSSU,
Conseillère Municipale (Groupe des élus socialistes et républicaines)**

« Monsieur le Maire,

Des riverains des quartiers La Fontaine et Delacroix m'ont interpellée concernant la circulation et le stationnement automobile. Il y a quelques années, vous avez pris un arrêté limitant la circulation à 30km/heure. Force est de constater que cette limitation est très rarement respectée, que ce soit avenue de Bruxelles et plus encore rue de Bonn. En dehors du passage régulier de la police municipale, la pose de chicanes pourrait-elle être envisagée ?

D'autre part, nous voyons fleurir ici où là des marquages au sol interdisant le stationnement, pouvez-vous nous préciser le contenu des arrêtés que vous avez pris en vertu de vos pouvoirs de police concernant ces marquages ?

REPONSE DE M. Guy MESSAGER, Maire et Conseiller Général

Par arrêté municipal en date du 24 juin 1994, la vitesse a été limitée à 30 km/heure dans un certain nombre de rues de la ZAC de la Fontaine Sainte Geneviève afin de réglementer la circulation et d'assurer la sécurité des enfants : il s'agit de l'avenue de l'Europe, l'avenue de Copenhague, la rue de Strasbourg, la rue de Rome, la rue de Dublin, l'avenue de Bruxelles, le square de Madrid, l'impasse du Luxembourg, l'avenue de Londres et la rue de Bonn.

Cet arrêté a été complété par d'autres : du 7 juillet 1994 pour les rues de Lisbonne, de la Haye et d'Athènes, du 19 juillet 1995 pour la rue Robert Schuman, du 9 février 2001 pour la création d'une zone 30 rue Jean Monnet.

A l'époque, ces arrêtés ont été transmis à la Gendarmerie, au Centre de Secours et votre question me rappelle qu'il serait bon de transmettre l'ensemble des ces arrêtés à la Police Municipale qui n'était pas encore en place à cette époque.

Vous suggérez la pose de chicanes notamment dans les rues de Bruxelles et encore plus rue de Bonn, je m'engage à ce que cette question soit étudiée par la prochaine commission des Travaux.

Toutefois, il faut que ces aménagements n'entraînent pas une réduction des places de stationnement des riverains, déjà tant nécessaires surtout dans la rue de Bonn.

Votre deuxième question concerne les marquages au sol interdisant le stationnement : ces marquages ont tous été, je pense que vous l'avez compris, réalisés avec l'objectif essentiel d'empêcher le stationnement gênant à certains endroits de la voirie, et d'être dissuasifs et non pas répressifs. Pour cette raison, aucun arrêté municipal n'a jamais été pris. Il est vrai aussi que nous sommes amenés parfois et toujours pour les mêmes raisons à mettre soit des bornes, soit un ou plusieurs piquets métalliques, ainsi que de créer des emplacements réservés aux handicapés comme dernièrement à l'entrée de la rue Roger Tort. Ces aménagements de voirie sont toujours faits dans l'intérêt ou à la demande d'un ou de plusieurs riverains mais je sais aussi pour bien souvent recevoir les intéressés au cours de mes permanences que ces aménagements prévus initialement dans l'intérêt des riverains, peuvent occasionner d'autres gênes que nous ne percevons pas forcément à première vue et c'est pourquoi dans ces cas là, nous n'hésiterons pas à réétudier les aménagements de voirie pour que l'intérêt général soit préservé.

Je sais bien comme vous tous que l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers.

Lecture des décisions prises en vertu de la délibération n° 05080 du Conseil Municipal du 23 septembre 2005 donnant délégation à M. le Maire de prendre des décisions en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Signature d'un contrat d'exposition « un siècle de cinéma »
- Convention de formation professionnelle avec le forum pour la gestion des villes
- Convention avec l'Association Tic Tac Théâtre
- Signature d'une convention pour un stage BAFD
- Signature d'une convention avec l'IFAC
- Avenant n°2 au bail portant sur l'occupation des locaux de la Trésorerie, située 31, rue de Paris à Louvres.

Informations de M. Guy MESSAGER, Maire, Conseiller Général

1) COLLECTE DES DECHETS VERTS 2008

La collecte des déchets verts débutera le mercredi 2 avril 2008 pour se terminer le mercredi 26 novembre 2008.

Les sacs biodégradables seront disponibles en Mairie, aux heures d'ouverture.

2) SOLIDARITE CYCLONE « DEAN »

Suite à l'aide financière de 1 000 euros votée par le Conseil Municipal en novembre 2007, le Président du Conseil Général de la Guadeloupe, Monsieur Jacques GILLOT, remercie chaleureusement la ville de Louvres pour sa solidarité en faveur des sinistrés, après le passage du cyclone Dean.

CALENDRIER

Samedi 8 mars 2008 à partir de 14 heures à l'Espace Culturel Bernard Dague

Journée de la femme (Spectacle – exposition – débat)

Dimanche 9 mars 2008 – 1^{er} tour des élections municipales et cantonales

Bureaux ouverts de 8 heures à 20 heures

Samedi 15 mars 2008 de 11 heures à 16 heures à la Maison de l'Enfance

Forum vacances

Samedi 15 mars 2008 à 20 heures 30 à l'Espace Culturel Bernard Dague

Spectacle (one-man show) : « l'Envol du pingouin » avec Jean-Jacques VANIER

Dimanche 16 mars 2008 – 2^{ème} tour des élections municipales et cantonales

Bureaux ouverts de 8 heures à 20 heures

Dimanche 16 mars 2008 à 16 heures à l'Espace Culturel Bernard Dague

Cinéma : séance gratuite. Projection du Film de David Fincher : ZODIAC.

Jeudi 20 mars 2008 à 14 heures à l'Espace Culturel Bernard Dague

Contes traditionnels et légendes du monde entier pour jeune public « Les Meneus d'loups » avec la participation de trois véritables loups.

Samedi 22 mars 2008 à 20 h 30 à l'Espace Culturel Bernard Dague

Fête de la Saint Patrick, organisée par l'Association Kan Ar Mor

Samedi 29 mars 2008 à 20 h 30 à l'Espace Culturel Bernard Dague

Spectacle de Cabaret : SEA GIRLS.

Du samedi 29 mars au dimanche 13 avril 2008 à l'Espace Culturel Bernard Dague

Exposition de l'Association des Photographes Amateurs de Louvres (A.P.A.L.).

Dimanche 30 mars 2008

Fête du Printemps, organisée par le Comité des Fêtes avec la participation de la Batterie Fanfare de Louvres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **23 heures 15**.

